

L'Association intercommunale Enfance et Jeunesse regroupe 11 communes de Rolle et environs. Sa mission est d'encadrer, coordonner et développer les activités liées à la journée de l'enfant dans les domaines scolaire, préscolaire et parascolaire.

L'Unité d'Accueil Pour Ecolier (UAPE) et jardin d'enfants « Le Cygne », à Rolle, qui accueille 24 enfants de 2 à 8 ans scolarisés dans l'une des écoles de Rolle,

Recherche un.e :

EDUCATEUR.TRICE DE L'ENFANCE à 55% sur 38 semaines par année

Mission

- Assurer l'accueil des enfants de 2ans à 4ans ainsi que de la 1P à la 6P en conformité avec le cadre cantonal, les directives pour l'accueil et la mission de l'institution
- Être porteur-se de la réflexion pédagogique et de la mise en œuvre des moyens permettant une prise en charge de qualité de l'ensemble des enfants accueillis
- Entretenir une relation professionnelle de partenariat avec chaque famille avec ouverture et respect
- Être garant-e de l'application du projet pédagogique
- Être garant-e du respect des normes et de la bonne marche de l'institution

Profil recherché

- Formation ES ou HES exigée
- Facilité d'adaptation et flexibilité
- Capacité à travailler en groupe interdisciplinaire
- Aisance et compétences relationnelles
- Expérience dans la prise en charge d'écoliers (un atout)

Nous offrons

- Une activité dans un environnement stimulant, dynamique et empreint d'enthousiasme
- Possibilité de formations continues
- Salaire selon le barème de la FSAE
- Temps de travail hebdomadaire à 100% : 40 heures
- 5 semaines de vacances
- Pont entre Noël et Nouvel an offert

Entrée en fonction : De suite ou à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de **Mme Sabine PITTET, Directrice de l'UAPE et jardin d'enfants Le Cygne**, au **021/825 24 93**.

En cas d'intérêt, merci de faire parvenir votre dossier complet (cv, lettre de motivation diplômes et certificats de travail via JobUp uniquement :

<https://www.jobup.ch/fr/emplois/detail/af5f0d56-0306-4e55-8fea-67bb9bc9746e/>